

**DIRECTRICE DU PÔLE**  
Caroline Rauscent

**AFFAIRES FINANCIÈRES**  
Ronan Guiheneuf  
DIRECTEUR

**RECETTES**  
Nathalie Dolley  
DIRECTRICE

**CONTRÔLE DE GESTION**  
Caroline Rauscent  
DIRECTRICE

**CELLULE CONTRÔLE INTERNE  
COMPTABLE ET FINANCIER**  
Anne Passelande  
RESPONSABLE

**DECISION PPERF N°10 067/2022  
FIXANT LE TARIF HORS NOMENCLATURE D'UNE SEANCE D'INJECTION  
DE PLASMA RICHE EN PLAQUETTES  
A COMPTER DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2022**

Vu l'article L6143.7 de la loi 2016-41 du 26 janvier 2016, le tarif hors nomenclature d'une séance d'injection de plasma riche en plaquettes est fixé à 300 euros à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Cette décision est susceptible d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Nantes, le **01 DEC. 2022**

  
Nathalie Dolley  
Directrice des Recettes  
Direction du Pôle Pilotage de l'Effcience  
et des Ressources Financières